



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 6138

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des facteurs et guichetiers de la Poste du département du Nord exerçant leurs fonctions dans des quartiers difficiles. Ces personnels ne comprennent pas que les dispositions du décret 95-313 du 21 mars 1995 ne soient pas appliqués à leur endroit et qu'ils ne bénéficient pas des mesures spécifiques attribués aux agents de l'Etat travaillant dans des conditions identiques, ce qui entraîne la rupture d'égalité qu'ils dénoncent auprès de leur député. Il souhaite connaître les projets de modification de cet état de fait, préparés éventuellement par le gouvernement afin de pouvoir rassurer ces personnels qui n'admettent pas une fonction publique à deux vitesses.

Texte de la réponse

A l'occasion de la préparation du prochain contrat d'objectifs et de progrès, portant contrat de plan de La Poste, le Gouvernement a précisé que, dans le cadre des orientations relatives à la présence postale, La Poste renforcerait sa présence dans les zones urbaines et, plus particulièrement, dans les quartiers sensibles. Elle y constitue un élément essentiel de cohésion sociale et doit y conduire une politique de l'emploi exemplaire. La Poste entend donc assumer pleinement ce rôle. C'est pourquoi, elle examine actuellement un ensemble de mesures visant à développer une politique spécifique à l'égard des agents travaillant dans ces quartiers, qui prenne en compte les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions. En outre, les mesures envisagées permettront d'améliorer la qualité de service rendue aux habitants de ces quartiers, notamment dans le domaine de l'accueil. Ce dossier doit faire l'objet, dans les semaines à venir, d'une négociation au sein de l'exploitant public avec les organisations syndicales en vue d'une mise en oeuvre, dans les meilleurs délais, des dispositions retenues.

Données clés

Auteur : [M. Marc-Philippe Daubresse](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6138

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3911

Réponse publiée le : 12 janvier 1998, page 204